FO ESR 42
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière)
Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1
e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42

C.A. et présidente :

la démission, c'est maintenant !

Dans son communiqué du 27 janvier diffusé à l'ensemble des personnels à 10H44, FO ESR 42 demandait que la présidente de l'UJM tienne son engagement de demander au C.A. du 29 janvier de démissionner.
Dans un mail adressé à l'ensemble des personnels le même jour à 16H37, la présidente a annoncé : « *Contrairement aux intentions que certains me prêtent, je ne reviendrai pas sur ma décision. C'est donc bien l'objectif d'une démission collective qui sera confirmé lors de la séance du conseil d'administration qui doit se tenir ce vendredi 29 janvier, en présentiel sauf information de reconfinement d'ici-là qui nous amènerait à la tenir en distanciel.* »

FO ESR 42 se félicite que sa demande ait ainsi été entendue.

Cependant la présidente ajoute que **la décision de démission ne prendrait effet qu'au 12 février**, jour où elle cesserait en conséquence d'exercer ses fonctions de présidente (citation : « *je proposerai aux administrateurs qui souhaitent remettre leur démission de le faire en la rendant effective pour le 12 février qui serait ainsi le dernier jour de mes fonctions de présidente.* »)
La raison alléguée pour ce nouveau délai est la nécessité de superviser le retour des étudiants et la mise en place de centres de dépistage COVID-19 au sein de l'établissement.

Une atmosphère de « fin de règne » néfaste pour l'UJM

La situation peut-elle pour autant s'éterniser ainsi ? Le C.A. prévu pour « courant janvier » (mail du 28 novembre de la présidente) se tient finalement le 29 janvier, la démission qui aurait dû être effective à cette date ne le sera que le 12 février… Tout ce processus, rappelons-le, ayant été enclenché par un vote très majoritairement négatif sur le projet de fusion des universités, défendu par la présidente, lors du C.A. du 23 octobre, il y a donc plus de trois mois.

Le capitaine déchu laisse-t-il couler son navire ?

Depuis, l'UJM vit comme en suspens et perd du temps. La présidente, dépourvue de toute légitimité depuis le 23 octobre, ne peut prétendre défendre les intérêts de l'université ; elle ne peut non plus être prise en considération à ce titre à l'extérieur. Pire, cette situation a déjà entraîné des reculs.
Ainsi, par exemple, **pour plusieurs UMR (unités mixtes de recherche) communes aux universités et au CNRS, l'UJM a perdu la tutelle principale qu'elle exerçait jusque-là communément avec des universités de Lyon et l'ENS.** L'UJM ne se retrouve plus qu'en tutelle secondaire de ces UMR. Parmi celles-ci, l'UMR HISOMA (Histoire et société des mondes antiques), dont la direction et la responsable de l'équipe à l'UJM ont porté le problème directement auprès de la présidente.
Celle-ci n'a cependant rien fait pour défendre la tutelle principale de l'UJM.
Que cette attitude résulte de la simple passivité ou d'une volonté punitive, elle est en tous les cas condamnable et FO ESR 42 la dénonce vigoureusement.

L'exaspération grandit donc, comme l'illustrent les très nombreuses et récentes démissions des collègues membres du Conseil académique.

On peut se féliciter qu'il soit effectivement demandé au C.A. de vendredi qu'il remette collectivement sa démission.
Les élus des listes soutenues « Sauvons l'UJM ! Non à la fusion ! », soutenues par FO ESR 42 et la CGT FERC-SUP 42, s'associeront d'autant plus volontiers à cette démarche que leur mandat, qu'ils ont été les premiers et longtemps les seuls à défendre ouvertement, a été pleinement rempli.

Mais, compte tenu de la situation exposée ci-dessus, **le mieux pour l'avenir de l'UJM est sans conteste que cette démission collective du C.A. soit à effet immédiat, sans attendre le 12 février.**

Beaucoup de problèmes urgents sont à traiter, à commencer par les inégalités introduites par les examens en distanciel et la réouverture réelle de l'université pour que tous les étudiants puissent avoir leurs cours.
Il y aussi toutes les revendications auxquelles il n'a pas été répondu et qui nécessitent des réponses de la part d'une équipe qui serait enfin stabilisée (voir notre communiqué du 30/11 récapitulant la plupart de ces revendications).
Pour tout ceci, il faut que l'UJM puisse repartir sur de nouvelles bases.

Ajoutons enfin qu'il serait très dommageable que l'UJM reproduise au niveau local les attaques contre la démocratie et les droits de tous les salariés qui sont menées sous le couvert de la gestion de la « crise sanitaire » au plan national.

Pour FO ESR 42, l'UJM ne se meut pas dans un monde universitaire qui serait coupé du reste de la société. Nous appelons donc d'autant plus à rejoindre la

manifestation samedi 30 janvier à 15H,
au départ de la place Jules-Ferry (Centre Deux)
pour défendre toutes nos libertés fondamentales et en particulier pour le retrait de la loi Sécurité globale et des décrets liberticides de fichages des opinions.

28/01/21